

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 657

17 mars 2008

SOMMAIRE

Ados S.A.	31502	Kopstal Real Estate S.E.	31504
Aircraft Lux S.A.	31535	Kymco Lux S.A.	31506
AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l.	31503	LDVF1 FIP S.à.r.l.	31534
APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l. ...	31504	Lutronic Holding S.A.	31501
Arts.Flex-Business-Confort, S.à r.l.	31535	Movi Finance S.A.	31534
B 69 Technologies S.A.	31535	Murex Participations Luxembourg S.A. ...	31527
Bauelemente Dieter SCHEUER GmbH ..	31490	N Alpha S.à r.l.	31506
BlueSPHERE	31500	Noble Real Estate S.A.	31501
Captiva Industrial S.à r.l.	31500	N&W Investor S.à.r.l.	31527
Codinvest S.A.	31500	OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.	31528
Compuvision Media Holding S.A.	31501	Oxea S.à r.l.	31536
Duetome S.A.	31504	Quantum Holdings S.A.	31492
Equinox Two S.C.A.	31506	Société en nom collectif RINCOURT-DES-	
Exclusif Services S.A.	31499	BOUIT	31534
Fidcorp S.à r.l.	31492	Sonora Investment S.A.	31490
Geoffrey Business Services Sàrl	31528	Sungem Holding S.A.	31490
Geovia Logistics S.A.	31500	Tallahassee Finance	31505
Golden-Art s.à r.l.	31528	Tegucigalpa	31505
HMD Investissements S.A.	31527	Terrabel Development S.A.	31490
Hydra S.A.	31535	Valmont Properties S.à.r.l.	31503
I.D. Soft S.à r.l.	31504	Vitaani Sàrl	31506
IGIPT Europe S.A.	31505	working people . europe S.à r.l.	31505
Immobiliaria Santa Cruz S.A.	31505	Xiali S.à r.l.	31502
Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l.		Yaborandi Holding S.A.	31502
.....	31503	Yaborandi SPF S.A.	31502
Keyness Holding S.A.	31534	Yunque S.à r.l.	31502
Koch Chemical Technology Investments			
S.à r.l.	31503		

Sonora Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 108.662.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu au siège social le 2 janvier 2008

Transfert du siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat le 2 janvier 2008.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SONORA INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008027604/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Terrabel Development S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.211.

L'adresse de la société TERRABEL DEVELOPMENT S.A. a été dénoncée à L-6686 Mertert, 51, rue de Wasserbillig, avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le domiciliataire

OKAM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008027605/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04869. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Baelemente Dieter SCHEUER GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 64.308.

L'adresse de la société BAUELEMENTE DIETER SCHEUER GmbH a été dénoncée à L-6686 Mertert, 51, rue de Wasserbillig, avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le domiciliataire

OKAM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008027611/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04866. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Sungem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 132.826.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SUNGEM HOLDING S.A., R.C.S. Numéro B 132 826, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de notaire instrumentaire, en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 2649 du 20 novembre 2007.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, employée privée, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, employé privé, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trente-six mille cinq cents euros (EUR 36.500,-), avec émission correspondante de cinquante-cinq (55) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription.

3. Souscription et libération par un apport en espèce.

4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trente-six mille cinq cents euros (EUR 36.500,-), avec émission correspondante de cinquante-cinq (55) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les cinquante-cinq (55) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ont été entièrement souscrites et libérés par un apport en espèce d'un montant total de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-) par le souscripteur unique, Monsieur Gerardo Segat, demeurant à via G. Zoppi, CH-6900 Lugano, Suisse, ici représenté par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 23 janvier 2008.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à trente-six mille cinq cents euros (EUR 36.500,-) divisé en trois cent soixante-cinq (365) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, Relation LAC/2008/4157. — Reçu 27,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027740/211/66.

(080028423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Fidcorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 133.399.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de gérance tenu au siège social le 25 janvier 2008

Transfert du siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDCORP S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2008027623/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Quantum Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 136.299.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-eight day of January.

Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

1.- Maître Lex Thielen, lawyer, residing professionally in L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen acting in its own name as well as legal representative of

2.- CATONY INC, a company having its registered office in Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, (British Virgin Islands),

Such appearing parties, acting as fore-said, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which it forms hereafter:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The public limited liability Company will exist under the name of QUANTUM HOLDINGS S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on to nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Object. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued capital of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310.-) per share fully paid-in.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting of the shareholders ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors elects from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board of directors will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or videoconference of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, each signed by one or several director(s).

Art. 9. Minutes of the Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Wednesday of June each year at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents, together with a report on the operations of the Company, at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the December 31st, 2008.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2009.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

1) M ^e Lex Thielen, prenamed, one share	1
2) CATONY INC, prenamed, ninety nine shares	99
Total: one hundred shares	100

All the shares have been fully paid up by a payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,200.-.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

The following are appointed directors:

The following are appointed:

- 1) M^e Lex Thielen, prenamed
- 2) Mrs Magalie Hilcher, secretary, residing in F-57525 Talange, 4, rue de la Fontaine, born in Algrange (France) on January 5, 1978
- 3) The public limited company SARAH S.A., having its registered office art L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, (RCS Luxembourg N^o B.46.797) represented by M^e Lex Thielen.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

Has been appointed statutory auditor:

- Mrs Natalya Tumminelli, employee, born in Tallin, on January 9th, 1972, residing at L-5730 Aspelt, 10, rue de Mondorf

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

The registered office of the Company is established in L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Maître Lex Thielen, avocat, demeurant professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de représentant de

2.- La société CATONY INC, une société avec siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société Anonyme adopte la dénomination QUANTUM HOLDINGS S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) par action, entièrement libérées.

Art. 6. Actions. Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou visioconférence un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux Comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mercredi du mois de juin chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2009.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société CATONY INC, prénommée, quatre-vingt-dix actions	99
2.- M ^e Lex Thielen, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 2.200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires agissant comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés administrateurs:

a.- Maître Lex Thielen, prénommé

b.- Madame Magalie Hilcher, secrétaire, demeurant à F-57525 Talange, 4, rue de la Fontaine née à Algrange (France) le 5 janvier 1978.

c.- La société anonyme SARAH S.A. avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen (RCS-L N ° B. 46.797) représentée par M^e Lex Thielen.

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Est nommé commissaire aux comptes:

- Madame Natalya Tumminelli, employée privée, né à Tallinn le 9 janvier 1972, demeurant à L-5730 Aspelt, 10, rue de Mondorf.

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Le siège social de la société est fixé à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Thielen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008. Relation: LAC/2008/4155. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008027732/206/393.

(080028170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Exclusif Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.629.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme EXCLUSIF SERVICES S.A., (R.C.S. N ° B 73.629), dont le siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, a été dénoncé en date du 31 juillet 2002;

Suivant ce même jugement, ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Réguia Amiali, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M^e R. Amiali

Le liquidateur

Référence de publication: 2008027850/3207/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Codinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 87.251.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027880/552/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00199. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

BlueSPHERE, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 102.777.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027884/6326/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05757. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Geovia Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 127.532.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 22 janvier 2008, que la Société a transféré son siège social du 1, Placé de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008027873/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Captiva Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 127.432.

Extrait des Résolutions datées du 11 décembre 2007

Les membres du conseil de gérance de CAPTIVA INDUSTRIAL S.à r.l. («la société»), ont décidé ce qui suit, la résolution prenant effet au 21 décembre 2007:

- de transférer le siège social de la société du 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 21 décembre 2007;

De plus, les membres du conseil de gérance de la Société font remarquer que:

- le siège social de CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A, en tant qu'associé de CAPTIVA INDUSTRIAL S.à r.l., est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

* Ismaël Dian

* Renato Lavorato

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

I. Clinquart.

Référence de publication: 2008027843/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04025. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Compuvision Media Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.647.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 24 janvier 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société COMPUVISION MEDIA HOLDING SA (N° R.C.S. B 52.647), dont le siège social à Luxembourg, 3, avenue Pasteur, a été dénoncé le 10 octobre 2003.

Pour extrait conforme

M^e M. Lauer

Le liquidateur

Référence de publication: 2008027854/3207/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Noble Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 63.974.

Il résulte des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration tenues en date du 20 novembre 2007 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'Administrateur en remplacement de M. Franco N. Croce, démissionnaire, avec effet au 5 septembre 2007, ainsi qu'au poste de Président.

Sa cooptation sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification.

D'autre part, il a été décidé de ne pas pouvoir au remplacement de M. Franco N. Croce au poste d'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008027901/521/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Lutronic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 134.264.

Suite au Conseil d'Administration réuni extraordinairement en date du 2 janvier 2008, il a été décidé que

- Monsieur Arnaud Moraux, administrateur, né le 26 avril 1972 à Issy-les-Moulineaux (France) et demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romains, 124, rue de Lorraine a été nommé administrateur délégué de la société LUTRONIC S.A. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012. Compétence lui a été attribuée pour engager la société en toute circonstance par sa seule signature.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.
Pour avis sincère et conforme
Pour *LUTRONIC HOLDING S.A*
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008027905/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01851. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

**Yaborandi SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Yaborandi Holding S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.627.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2008027944/227/13.

(080028253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Xiali S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008027948/220/12.

(080028414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Yunque S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.971.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008027949/220/12.

(080028398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Ados S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 76.686.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 9 mai 2007 que la FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES sàrl, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de BECKER + CAHEN & ASSOCIES sàrl démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES sàrl

Signature

Référence de publication: 2008027971/7262/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.093.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50695 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008027958/211/11.

(080028040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2008027959/212/12.

(080028027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Koch Chemical Technology Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 101.714.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50694 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008027960/211/11.

(080027993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Valmont Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.871.

EXTRAIT

Suite à la cession de vingt mille (20.000) parts sociales représentant la totalité du capital social de la société VALMONT PROPERTIES Sàrl par la société METALLAH INVESTMENT B.V. société anonyme, immatriculée au registre de Commerce des Pays Bas sous le numéro 27247666 à la société civile SCI CASA DEL MARE, ayant son siège social à F-06190 Roquebrune, Cap Saint Martin en date du 5 décembre 2007:

- La société METALLAH INVESTMENT B.V. société anonyme, immatriculée au registre de Commerce des Pays Bas sous le numéro 27247666, n'est plus associée de la société mentionnée sous rubrique.

- La société civile SCI CASA DEL MARE, ayant son siège social à F-06190 Roquebrune, Cap Saint Martin, détient vingt mille (20.000) parts sociales de la société VALMONT PROPERTIES Sàrl et en devient l'associé unique.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027973/317/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00583. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 108.961.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50677 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008027961/211/11.

(080027980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Kopstal Real Estate S.E., Société Européenne.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 99.569.

Statuts coordonnés suite à une Augmentation de Capital en date du 21 décembre 2007, acté sous le n° 951 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008027962/208/13.

(080027947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

I.D. Soft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 15 février 2008.

Pour copie conforme

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2008027963/218/13.

(080027890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Duetome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.003.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2008 que:

i) AUSTIN EQUITIES S.A., ayant son siège à Panama, Mossfon Building, East 54th Street, a été nommé Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l démissionnaire. Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008027977/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

working people . europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 52, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.487.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 février 2008.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2008027952/201/12.

(080028344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

IGIPT Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.369.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50606 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008027957/211/11.

(080028073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Tegucigalpa, Société à responsabilité limitée,

(anc. Tallahassee Finance).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 février 2008.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2008027964/206/14.

(080027883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Immobiliaria Santa Cruz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.723.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2008 que:

i) AUSTIN EQUITIES S.A., ayant son siège à Panama, Mossfon Building, East 54th Street, a été nommé Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008027976/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 janvier 2008, acte n ° 24 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008027966/208/13.

(080027867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Kymco Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Z.I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 134.229.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008027967/242/13.

(080027835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Vitaani Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 762.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008027968/242/13.

(080027830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

N Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

In the year two thousand and seven on the twenty ninth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg

there appeared DH N S.à r.l., a société à responsabilité limitée with resgistered office at 28, boulevard Royal, L-244 9 Luxembourg and registered with the commercial register under number B127933, being the sole shareholder of and

holding all twelve thousand five hundred (12,500) shares in N ALPHA S.à.r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number B127.925, incorporated on 16th April 2007 by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, represented by M^e Toinon Hoss pursuant to a proxy dated 29th June 2007.

The Sole shareholder requested the notary to record as follows:

1. That the sole shareholder holds all the shares in issue in the Company and thus may validly take resolutions on the following items;

2. The agenda of the meeting was as follows:

(I) Re-composition of the share capital of the Company by (all items being inter related and constituting one agenda item):

A. Creation of two different classes of shares, namely «Ordinary» Shares, and «Class I Preferred» Shares with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles under agenda item (II),

B. Cancellation of all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue of the Company followed by the immediate increase of the issued share capital and issue of shares by the acceptance of the contribution in kind by the subscribers as set below of two million eight hundred and twelve thousand one hundred and eight six (2,812,186) ordinary shares and three hundred and eighteen thousand one hundred and eighty two (318,182) preference shares of (being approximately 99.4% of the total issued share capital of) N GAMMA B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office (statutaire zetel) in Amsterdam (The Netherlands) and its business office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam (The Netherlands), registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 34274011, (the «Contribution in Kind»), against the issue of twenty two million seven hundred thousand (22,700,000) Ordinary Shares for a total subscription price of thirty four million forty nine thousand seven hundred and fifty eight Euro (€ 34,049,758) and one hundred eighty seven thousand one hundred and sixty six (187,166) Class I Preferred Shares for a total subscription price of thirty one million eight hundred and eighteen thousand one hundred and eighty two euro (€ 31,818,182), each of a nominal value of one euro (€ 1), in the Company as set forth in the table below; approval of the evaluation of the Contribution in Kind as proposed by the Board of Managers (being for the ordinary shares contributed thirty four million forty nine thousand seven hundred and fifty eight Euro (€ 34,049,758) and for the preference shares contributed thirty one million eight hundred and eighteen thousand one hundred and eighty two euro (€ 31,818,182)), and allocation of the value of the total contribution for an amount of twenty two million eight hundred and eighty seven thousand one hundred and sixty six Euro (€ 22,887,166) to the issued share capital account, two million two hundred and eighty eight thousand seven hundred seventeen Euro (€ 2,288,717) to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium account, increase of the issued share capital of the Company to twenty two million eight hundred and eighty seven thousand one hundred and sixty six Euro (€ 22,887,166) by the issue of (i) twenty two million seven hundred thousand (22,700,000) Ordinary Shares and (ii) one hundred and eighty seven thousand one hundred and sixty six (187,166) Class I Preferred Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1) and a aggregate subscription price of sixty five million eight hundred and sixty seven thousand nine hundred and forty Euro (€ 65,867,940), subscription to all the new Shares as set forth below, payment of the Contribution in kind and issue of the new Shares; consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company substantially in the form set forth in the amended and restated articles;

Subscriber	Ordinary Shares	Class I Preferred Shares
DH N S.à r.l.	16,824,904	/
EUROLAND PURIFICATION II B.V.	4,391,212	187,166
DOUGHTY HANSON & CO V NOMINEES 1G LIMITED	1,483,884	/
Total	22,700,000	187,166

II. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items hereabove, the rights, obligations of the Ordinary Shares and the Class I Preferred Shares, substantially in the form as attached in the proxies, the proxyholder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate;

III. Re-composition of the Board of Managers by (i) terminating the mandate of Graeme Stening with immediate effect, (ii) confirming the mandate of Gerard Becquer and Cédric Stebel and reclassifying Mr Becquer and Mr Stebel as DH Managers, (iii) appointing Mark Corbidge as new DH Manager, and (iv) appointing Bernard Hendrikus Franciscus ten Doeschot, living at 7522 PS Enschede, the Netherlands, Lonnekermeerweg 70, born in Hengelo (the Netherlands) at 23 April 1969 and René Johannes Henricus Maria Kuipers, living at 7625 RX Zenderen, the Netherlands, Elhorsterweg 5, born in Almelo (the Netherlands) at 9 February 1960, each as a Management Manager. Each manager is appointed for a undetermined period and with immediate effect (it being specified that all previous delegations of powers by the board of managers shall remain valid and in full force and effect).

Thereafter, the sole member resolved as follows:

First resolution

It is resolved to create two different classes of shares, namely «Ordinary» shares and «Class I Preferred» Shares, each with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles under the second resolution.

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by the cancellation of all existing twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, the sole shareholder thus being entitled to the payment of the nominal value of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) of such cancelled shares.

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to twenty two million eight hundred and eighty seven thousand one hundred and sixty six Euro (€ 22,887,166) by the issue of (i) twenty two million seven hundred thousand (22,700,000) Ordinary Shares for a total subscription price of thirty four million forty nine thousand seven hundred and fifty eight Euro (€ 34,049,758) and one hundred eighty seven thousand one hundred and sixty six (187,166) Class I Preferred Shares for a total subscription price of thirty one million eight hundred and eighteen thousand one hundred and eighty two euro (€ 31,818,182), each with a nominal value of one Euro (€1) and a. total aggregate subscription price of sixty five million eight hundred and sixty seven thousand nine hundred and forty Euro (€ 65,867,940) and to accept the payment of the subscription price by way of the Contribution in Kind (being two million eight hundred and twelve thousand one hundred and eight six (2,812,186) ordinary shares and three hundred and eighteen thousand one hundred and eighty two (318,182) preference shares (being approximately 99.4% of the total issued share capital) of N GAMMA B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office (statutaire zetel) in Amsterdam (The Netherlands) and its business office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam (The Netherlands), registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 34274011, to the subscribers as set forth in the agenda.

Thereupon the subscribers, all represented by M^e Toinon Hoss, prenamed, subscribed and fully paid the new Ordinary Shares and the new Class I Preferred Shares as set forth in the agenda.

The shareholders resolved to acknowledge and approve the report by the board of managers dated 29th June 2007 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

«In view of the above, the Board of Managers believe that the value of the Contribution in Kind consisting of two million eight hundred and twelve thousand one hundred and eighty six (2,812,186) ordinary shares (valued at thirty four million forty nine thousand seven hundred and fifty eight Euro (€ 34,049,758) and three hundred and eighteen thousand one hundred and eighty two (318,182) preference shares (valued at thirty one million eight hundred and eighteen thousand one hundred and eighty two euro (€ 31,818,182)) of (being approximately 99.4% of the total issued share capital of) N GAMMA, amounts to at least sixty five million eight hundred and sixty seven thousand nine hundred and forty Euro (€ 65,867,940) being equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (being 22, 700,000 Ordinary Shares and (ii) 187,166 Class I Preferred Shares for a total subscription price of sixty five million eight hundred and sixty seven thousand nine hundred and forty Euro (€65,867,940)).»

It is resolved to approve the evaluation of the Contribution in Kind to sixty five million eight hundred and sixty seven thousand nine hundred and forty Euro (€ 65,867,940).

Evidence of transfer to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate the value of the total Contribution in Kind for an amount of twenty two million eight hundred and eighty seven thousand one hundred and sixty six Euro (€ 22,887,166) to the issued share capital account, two million two hundred and eighty eight thousand seven hundred seventeen Euro (€ 2,288,717) to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium account.

Further, it is resolved to consequently amend article 5 of the articles of incorporation of the Company substantially in the form set forth in the amended and restated articles.

Second resolution

It is resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company, in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items hereabove, the rights, obligations of the Ordinary Shares and the Class I Preferred Shares, as set forth hereunder.

Amended and Restated Articles of Incorporation of N ALPHA S.à.r.l.

Art. 1. Establishment, Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name N ALPHA S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twenty two million eight hundred and eighty seven thousand one hundred and sixty six Euro (€ 22,887,166) represented by twenty two million seven hundred thousand (22,700,000) Ordinary Shares and one hundred and eighty seven thousand one hundred and sixty six (187,166) Class I Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Sole Manager, Board of Managers.

6.1 The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers» or the «Board») up to five (5) members appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a «Manager» or a «Board Member») need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders pursuant to the provisions of articles 6.3, and 6.4. (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this Article.

6.2 The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant Article 11 which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time and any Manager replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders.

6.3 Subject to article 6.4, the Board of Managers shall always be composed so that:

6.3.1 up to three (3) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by a DH Majority (such Board Members referred to as «DH Managers» or the «DH Board Members»), and

6.3.2 up to two (2) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates, proposed by the Management Representative provided that such candidates are Management Candidates (such Board Member referred to as «Management Manager» or the «Management Board Member»).

6.4 The DH Majority and the Management Representative, respectively, may waive (in part or in full), for such period of time as the relevant Shareholders may determine, the right of the relevant Shareholders to propose candidates for Board elections as provided for herein. In the event the DH Majority or the Management Representative, respectively, decide to terminate such waiver and notify the Company thereof in writing, the Company shall within one (1) month of receipt of such notice proceed to convening of a General Meeting of Shareholders for the election of Board Members as appropriate.

In the event the Management Representative does not provide for a list of candidates as provided for in article 6.3. within 10 days after having been requested to do so by the Company, the Management Representative (and to the extent relevant, the Management Shareholders) shall be deemed to have waived the right to nominate candidates. In the event of any such waiver (whether express or deemed) the General Meeting of Shareholders may determine the number of the Board Members accordingly or freely choose such Board Members.

Art. 7. Board Proceedings.

7.1 The Board of Managers may elect a chairman among the DH Managers.

7.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting and if such majority includes at least a majority of the DH Managers (present or represented) and one (1) Management Board Member (present or represented). In the event such quorum is not reached within one hour of the time set for the meeting, the Board meeting shall be reconvened at a date not less than seven (7) days after the date of the adjourned meeting (unless all Board Members in office agree to a shorter period) and a second Board meeting be held in which case the Board of Managers can validly deliberate, act and resolve if a majority of Managers is present or represented, such majority to include however always at least two (2) DH Managers and, if the reason the first meeting was not quorated was because not sufficient DH Board Members were present or represented, one (1) Management Board Member.

7.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers or any two Board Members with at least five (5) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 12 hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing, by fax or email of all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

7.4 Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or fax.

7.5 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

7.6 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

7.7 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Managers, at least one of which must be a DH Manager or as may be resolved at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or two Managers at least one of which needs to be a DH Manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Art. 8. Board Powers, Binding Signatures.

8.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers.

Vis-à-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

8.2 The Company will be bound by the joint signature of any two Board Members one of which at least must always be a DH Board Member of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Board Members (including by way of representation) at least one of which must always be a DH Board Member.

Art. 9. Board Indemnification.

9.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

9.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

9.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Shareholder Meetings, Shareholder Resolutions.

11.1 Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

11.2 Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority (ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

11.3 Meetings shall be called by the Board of Managers by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.4 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

11.5 (i) Decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 12. Transfer of Shares.

12.1 Except as provided for by mandatory provisions of law, any Transfer restrictions set out in the present Articles may be waived by Shareholders representing at least 75% of the Shares issued in the Company.

12.2 Except as otherwise specifically set out in these Articles of Incorporation, any Transfers of Shares (between Shareholders or to Persons other than the Shareholders (the «non-Shareholders»)) shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any recognition or inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

12.3 Transfers of Shares shall be subject to the approval of Shareholders representing at least 75 % (three-quarters) of the share capital of the Company (except for Transfers between or to any DH Shareholders, and in any case subject to the provisions of article 12.1).

12.4 Any Transfer of Shares shall in addition as otherwise set out in the present Articles of Incorporation and in particular Article 13, Article 14, Article 15 and Article 16, be subject to the Transferee in each case, in the event a

shareholder or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders and the Company, becoming a party to such agreement.

12.5 Except as expressly approved by a DH Majority, the Shares may not be subject to, and no Shareholder shall create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist, any Security Interest over any Shares of the Company.

12.6 Any attempted Transfer, renouncement or creation of interest (including the creation of Security Interest) in violation of the present Articles shall be null and void and shall not be recognised by the Company. Any attempted Transfer, renouncement or creation of interest (including Security Interest) in violation of the present Articles shall trigger such consequences as may be set forth in any shareholder or like agreement (if any) which may have been entered into between all or part of the Shareholders and the Company including the right to DHN (or party nominated by it) to be transferred the relevant Shares held by the Management Shareholder at the Issue Price.

Art. 13. Transfers by Management Shareholder.

13.1 Following any Management Shareholder (or as the case may be Management Holder) who has an interest in Shares by virtue of his employment having been given notice of termination or ceasing for any reason to be employed by any Group Member of the Company without remaining or becoming an employee of any other Group Member of the Company (a «Ceasing Employee»), the relevant Management Shareholder shall, unless otherwise agreed by a DH Majority and the relevant Management Holder, be deemed within a fifteen day period from the earlier of the date of cessation or the date of notice of termination to give a Transfer Notice at the amount determined under Article 13.4 below in respect of all his Shares (in case the Management Shareholder is a Ceasing Employee) or (in case the Ceasing Employee is a Management Holder) that proportion of the Shares the Management Shareholder holds for or in relation to the relevant Management Holder.

13.2 If at any time any Person (whether or not a Management Holder or Management Shareholder) ceases for whatever reason to be a director or employee of any Group Member (also a «Ceasing Employee») and at any time thereafter becomes the holder of Shares (or any rights or interest therein) in the Company by virtue of any rights of interests acquired by him whilst he was such director or employee, he (or as the case may be the relevant Management Shareholder holding the relevant Shares) shall thereupon be bound and shall be deemed to give a Transfer Notice in respect of the Shares (or rights or interests therein) in the amount determined under Article 13.4.

13.3 Subject to Article 13.4, on receipt (or deemed receipt) by the Company of a Transfer Notice pursuant to Article 13.1 and Article 13.2 above the Company shall be entitled to allocate the Shares for Sale (or as the case may be the rights or interest therein) at the price referred to in Article 13.4:

13.3.1 to a person or persons, if any, replacing (directly or indirectly) the Ceasing Employee as an employee or director of the Group (or a Management Shareholder if such person acquires an interest therein) provided that such replacement is found within 60 days of the date of the Transfer Notice;

13.3.2 to a trust or scheme which will hold such Shares or rights therein as the case may be for the benefit of a replacement manager or the employees with the agreement of a DH Majority.

13.4 The amount at which any Shares (or rights or interest therein) shall be offered under this Article 13 shall be:

13.4.1 in the case of a Ceasing Employee who dies or one who retires for reasons of incapacity or retirement at a normal retirement age, or in circumstances where the Board has agreed that such Ceasing Employee has given full and faithful service to the Group Member and is leaving a Group Member through no fault on his part on the expiration of a period of notice properly given by such Ceasing Employee, or such Ceasing Employee has been made redundant by the Group Member as the result of a material reconstruction of a significant part of the business of the Group Member or disposal of a Group Member or part of the business of the Group Member in which he was employed or is a person whom the Board, with the prior written approval of a DH Majority, has agreed to treat as a good leaver (a «Good Leaver»), in case of the Ordinary Shares, the Fair Value thereof or, if higher, the Issue Price and in case of the Class I Preferred Shares, the Preferred Fair Value;

13.4.2 in any other case of a Ceasing Employee (a «Bad Leaver») in respect of the Class I Preferred Shares, the Preferred Fair Value and with respect to the Ordinary Shares at the following amounts or such higher amount (not being in excess of the Fair Value thereof) as the Board of Managers, with the prior written approval of a DH Majority, has agreed:

13.4.2.1 if the Transfer Notice is given (or deemed given) on or before the first anniversary of the Relevant Date the Issue Price;

13.4.2.2 if the Transfer Notice is given (or deemed given) between the first and second anniversaries of the Relevant Date, at 25 per cent of the Fair Value thereof on the date the Transfer Notice is given or deemed given or (if higher) the Issue Price;

13.4.2.3 if the Transfer Notice is given between the second and third anniversaries of the Relevant Date, at 50 per cent of the Fair Value thereof on the date the Transfer Notice is given or deemed given or (if higher) the Issue Price;

13.4.2.4 if the Transfer Notice is given between the third and fourth anniversaries of the Relevant Date, at 75 per cent of the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price;

13.4.2.5 if the Transfer Notice is given on or after the fourth anniversary of the Relevant Date at the Fair Value thereof on the date the Transfer Notice is given or deemed given or (if higher) the Issue Price.

Save for such Ordinary Shares which shall be referenced in the register of Shareholders of the Company as «Protected Shares», in which case the price shall always be the Fair Value thereof.

13.5 If the Shares are not acquired as provided in Article 13.3. where there is a Good Leaver, the Company shall, if it may do so pursuant to law and out of its own resources, and without breach of any financing or like agreement (if any), acquire such Shares. If the Company is not able to do so the Shares may be transferred to a third party which is not a competitor of the Company at a price equal or greater to that at which the Shares were offered under Article 13.3.

13.6 If the Management Shareholders or Management Holders hold any securities in the Company other than Shares, the provisions above shall apply mutatis mutandis.

Art. 14. Drag Along. If DH Shareholders wish to sell all of their Ordinary Shares and have jointly found a bona fide arm's length Third Party purchaser (a «Drag Purchaser») and agree terms for the sale to such purchaser of the Ordinary Shares of all the Shareholders in the Company then, on receipt of not less than five (5) Business Days written notification of such fact, each Shareholder (and as applicable Management Holders) other than the DH Shareholders will be required to accept the corresponding offer from the Drag Purchaser at the same price and on the same terms and conditions as agreed with the DH Shareholders and the Shareholders waive all rights of pre-emption or veto in respect of such Sale and analogous rights under the Articles or under any shareholder or like agreement between all or part of the Shareholders and the Company or otherwise for the purposes of the acceptance of such sale of Ordinary Shares and irrevocably appoint the Company as their attorney to effect such Sale. Provided that for the purposes of this Article a purchaser shall not be a Drag Purchaser if it is an entity which is in economic substance an Affiliate of DHN or is owned or controlled (indirectly or directly) by such an Affiliate.

Art. 15. Tag Along. No transfer of any Ordinary Shares may be made by any DH Shareholder to any Third Party unless the Person acquiring them (the «Acquiror») has made an offer to all Shareholders to acquire the same percentage of their Shares as is being transferred by the DH Shareholders at the same price and on the same terms and conditions as has been offered to the DH Shareholders. Provided that the purpose of this Article a transfer by a DH Shareholder to any entity which is not in economic substance an Affiliate of DHN or is not owned or contributed by such type of Affiliate shall be deemed to be a transfer to a Third Party.

Art. 16. Change of Control. No transfer of any Ordinary Shares may be made by DH Shareholders if such transfer would give rise to a Change of Control unless the person to whom such Shares are transferred offers to acquire all Shares held by all the Shareholders (other than the DH Shareholders) at the same price as it is acquiring Shares from the DH Shareholders.

Art. 17. Information Shareholders. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company. Shareholders shall further be provided such information as provided for by law.

Art. 18. Accounting Year, Auditor.

18.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, except for the first accounting year of the Company which shall begin on the date of incorporation and end on 31st December 2007.

18.2 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

18.3 The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual General Meeting of Shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Art. 19. Distributions.

19.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

19.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 19.6.

19.3 Interim dividends may be decided upon by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 19.6., on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

19.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 19.6. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

19.5 Preferential Distribution Right of Class I Preferred Shares: For each year where a Class I Preferred Share is in issue in the Company (and starting for the first year on 28th June 2007), such Class I Preferred Share shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative preferential distribution right equal to Preferred I Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) of the Class I Adjusted Value of such Class I Preferred Share of the Company for the relevant year (the «Class I Preferred Distribution Rights»). The Class I Preferred Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Class I Preferred Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and be calculated on the basis of a year of 365 days. In the event of a repurchase of Class I Preferred Shares, each such Share is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Class I Preferred Distribution Right related thereto and the Class I Subscription Price.

19.6 Any distribution of dividends out of net profits, retained earnings and/or available share premium or reserves shall be made as follows:

19.6.1 an amount of half a percent (0.5%) of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares, then

19.6.2 the Class I Preferred Shares shall receive their Class I Preferred Distribution Right (less any amount received by the relevant Shareholders of such Class under Article 19.6.1), then

19.6.3 the remaining amount of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders holding Ordinary Shares pro rata to their holding in Ordinary Shares.

Art. 20. Liquidation of the Company.

20.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

20.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid:

20.2.1 first an amount of half a percent (0.5%) of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares;

20.2.2 then to Class I Shareholders in satisfaction of any accumulated (and unpaid) Class I Preferred Distribution Right pro rata to the shareholding in such Class and the Class I Subscription Price, (less any amount received by the relevant Shareholders of such Classes under Article 20.2.1);

20.2.3 thereafter to all holders of Ordinary Shares in the Company pro rata to their holding in Ordinary Shares.

Art. 21. Sole Shareholder. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. Definitions.

Affiliate Means with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such Person; any collective investment scheme organised by that Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that Person; or any partner, officer, employee of that Person (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that Person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependents and in relation to a DH Shareholder, any person who is a partner in any DH Shareholder or an Affiliate of such a Person or any successor trustee or nominee for, or any company controlled by one or more of the DH Shareholders or the entities controlling such DH Shareholders and DH N

Articles of Incorporation Means the present Articles of Incorporation of the Company

BtD Means Bernard Hendrikus Franciscus ten Doeschot, living at 7522 PS Enschede, the Netherlands, Lonnekermeerweg 70, born in Hengelo (the Netherlands) at 23 April 1969

Change of Control Means the occurrence in relation to a body corporate, if a Third Party (other than an Affiliate of that body corporate) acquires more than 50% of the shares issued by that body corporate, or more than 50% of the voting rights for the purpose of a meeting of the members of that body corporate and will arise in the case of the Company if the DH Shareholders or their Affiliates cease to hold at least 50% of the Shares

Class I Adjusted Value Means the Class I Subscription Price of a Class I Preferred Share increased by the amount of the cumulative preferential distribution rights of such Class I Preferred Share of the previous years which accumulated but have not been paid

Class I Preferred Shares Means the shares of Class I with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation

Class I Subscription Price Means the deemed subscription price of the relevant Class I Preference Shares at the time of subscription being € 170 per Class I Preferred Share

DH Means DOUGHTY HANSON & CO LIMITED a company-incorporated under the laws of England and Wales with registered office located at 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, and registered under number 03015047 (or any successor thereof)

DH Majority Means DH Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the DH Shareholders

DH N Means DH N S.ar.l. (RCS B 127933)

DH Shareholder Means any of DH N and IG Nominees and any Affiliate of DH, DHN or IG Nominees holding Shares and having signed a deed of adherence or like document for the purposes of acceding to a shareholder or like agreement between all or part of the Shareholders and the Company) as a DH shareholder

Distributed Amount Means the total amount of dividends (including interim dividends) declared by the General Meeting of Shareholders

Fair Value Means in relation to Ordinary Shares, a value determined by a valuer agreed between a DH Majority and the relevant seller or failing agreement, a substantial accounting firm or a bank nominated on application of either party by the Chairman of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales or any successor body, who shall value the Ordinary Shares on the basis of a willing buyer and a willing seller without discount for any minority holder, who shall act as expert not as arbitrator and whose fees shall be met as determined by a DH Majority acting reasonably

General Meeting Means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be to the extent permitted by law, written resolution of the Shareholders)

Group Means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and «Group Member» shall have the corresponding meaning

IG Nominees Means DOUGHTY HANSON & CO 1 G LIMITED

Issue Price Means the amount paid up on the relevant Shares (including any premium paid at the date of issue whether or not such sums are paid by the holder of the Shares) or where the Shares have been acquired by way of a transfer the transfer price paid for such Shares and means with respect the price to be considered at the issue of the Shares, for the Class I Preferred Shares, the Class I Subscription Price and with respect to the Ordinary Shares, one point five euro (€1.5);

Management Candidates Means BtD, RK or individuals who are Management Shareholders or Management Holders

Management Holders Means an individual holder of shares or other interest in a Management Shareholder (or any corporate entity that holds and interest in a Management Shareholder) or holder of interest or other rights in Shares otherwise (including any-beneficial holding, ownership or right) (and such persons who are qualified as «Managers» in any deed of adherence or otherwise in the event of a shareholder or like agreement between all or part of the Shareholders and the Company

Management Majority Means Management Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the Management Shareholders

Management Representative Means a representative appointed by the Management Majority, the first Management Representative being EUROLAND PURIFICATION BV II

Management Shareholder Means the Dutch foundation to be incorporated by EUROLAND PURIFICATION II BV to purchase Shares from EUROLAND PURIFICATION II BV for the benefit of employees of the Group, and EUROLAND PURIFICATION II BV holding Shares and being a party to a shareholder or like agreement (if any) (by way of deed of adherence or otherwise) and such other entity or person to which Shares have been transferred in accordance with the Articles and which with the approval of a DH Majority is referred to as Management Shareholder;

Ordinary Shares Means the ordinary Shares of the Company with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation

Person Means any individual or any legal entity of any nature whatsoever

Preferred I Rate Means 15%

Preferred Fair Value Means the Class I Subscription Price of a Class I Preferred Share increased by the amount of the cumulative preferential (unpaid) distribution rights of such Class I Preferred Share pro tempore

Relevant Date Means 14th April 2007

RK Means René Johannes Henricus Maria Kuipers, living at 7625 RX Zenderen, the Netherlands, Elhorsterweg 5, born in Almelo (the Netherlands) at 9 February 1960;

Sale Means (i) the Sale Transfer of any interest in the Shares of the Company to any Person or group (whether in one transaction or a series of transactions) not being DH N or an Affiliate of DH N resulting in that Person or group alone or together with Persons acting together holding the right to exercise 50% or more of the voting rights at any general meeting of the Company; or (ii) the Sale Transfer (other than from one wholly owned subsidiary to another or from or to the Company to or from the wholly owned subsidiary) of substantially the whole of the undertaking, assets and property of the Group

Sale Transfer Means the transfer of any interest in shares by way of sale, merger or any other form of disposition (including the creation of any Security Interest) for value

Security Interest Means any mortgage, charge, pledge, lien, encumbrance, hypothecation or assignment or any other agreement or arrangement having the effect of conferring security

Shareholders Means the holders of Shares

Shares Means all the shares in issue on the Company regardless of Class

Shares for Sale Shares for which a transfer notice is deemed given under article 13

Third Party means a person who is not Shareholder or an Affiliate of any Shareholder

Transfer Means any transfer of one or more Shares or any direct, indirect or legal or beneficial right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance of any kind, charge, assignment or otherwise; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly

Transferee Means the Person to whom Shares are being Transferred

Art. 23. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Third Resolution

It is resolved to recompose the Board of Managers in accordance with the amended and restated articles of the Company by (i) terminating the mandate of Graeme Stening with immediate effect, (ii) confirming the mandate of Gerard Becquer and Cédric Stebel and reclassifying Mr Becquer and Mr Stebel as DH Managers, (iii) appointing Mark Corbidge as new DH Manager, and (iv) appointing Bernard Hendrikus Franciscus ten Doeschot, living at 7522 PS Enschede, the Netherlands, Lonnekermeerweg 70, born in Hengelo (the Netherlands) at 23 April 1969 and René Johannes Henricus Maria Kuipers, living at 7625 RX Zenderen, the Netherlands, Elhorsterweg 5, born in Almelo (the Netherlands) at 9 February 1960, each as a Management Manager. Each manager is appointed for a undetermined period and with immediate effect (it being specified that all previous delegations of powers by the board of managers shall remain valid and in full force and effect).

Further to the above resolution, the board of managers is composed as follows:

- Gérard Becquer, DH Manager
- Mark Corbidge, DH Manager
- Cedric Stebel, DH Manager
- Bernard ten Doeschot, Management Manager, and
- René Kuipers, Management Manager

Costs

Because of the Company will receive two million eight hundred and twelve thousand one hundred and eight six (2,812,186) ordinary shares and three hundred and eighteen thousand one hundred and eighty two (318,182) preference shares (being approximately 99.4% of the issued share capital) of N GAMMA B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office (statutaire zetel) in Amsterdam (The Netherlands) and its business office at Prins Bernhardplein 20 0, 1097 JB Amsterdam, The Netherlands,, member state of the European Union,, the parties refer to article 4-2 of the law dated 29 November 1971 which provides for a capital duty exemption.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt neuvième jour du mois de juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu DH N S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-244 9 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 127933, étant l'associé unique de et détendant toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de N ALPHA S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite sous le numéro B127.925, constituée en date du 16 avril 2007 suivant acte du notaire Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, représentée par M^e Toinon Hoss en vertu d'une procuration datée du 29 juin 2007.

L'associé unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour suivants.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

(I) Recomposition du capital social de la Société au travers de (tous les points étant liés et constituant un seul point de l'ordre du jour):

A) La création de deux classes de parts sociales différentes, à savoir les Parts Sociales «Ordinaires», et les Parts Sociales «Préférentielles de Classe I» ayant les droits et obligations tels que repris dans les statuts modifiés et refondus au point (II) de l'ordre du jour,

B) L'annulation de toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société suivie immédiatement d'une augmentation de capital social émis et émission de parts sociales par l'acceptation de l'apport en nature par les souscripteurs tel que décrit ci-dessous de deux millions huit cent douze mille cent quatre vingt six (2.812.186) parts sociales ordinaires et trois cent dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (318.182) parts sociales préférentielles de (représentant environ 99,4% de l'ensemble du capital social émis de) N GAMMA B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) une société constituée sous la loi des Pays-Bas, ayant son siège social (statutaire zetel) à Amsterdam (Pays-Bas) et son établissement principal à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam (Pays-Bas), enregistrée au registre du commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 34274011 (l'«Apport en Nature»), en contrepartie de l'émission de vingt-deux millions sept cent mille (22.700.000) Parts Sociales Ordinaires pour un prix de souscription total de trente-quatre millions quarante-neuf mille, sept cent cinquante-huit euros (€ 34.049.758) et de cent quatre vingt sept mille cent soixante six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe I pour un prix de souscription total de trente et un millions huit cent dix-huit mille cent quatre vingt deux euros (€ 31.818.182), ayant chacune une valeur nominale de un euro (€ 1), dans la société tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous; approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature tel que proposé par le Conseil de gérance (étant pour les parts sociales ordinaires apportées trente-quatre millions quarante-neuf mille sept cent cinquante huit euros (€ 34.049.758) et pour les parts sociales préférentielles apportées trente et un millions huit cent dix-huit mille cent quatre vingt deux euros (€ 31.818.182), et affectation de la valeur de l'apport total pour un montant de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille cent soixante six euros (€ 22.887.166) au compte de capital social émis, deux millions deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix-sept euros (€ 2.288.717) à la réserve légale et le solde au compte de prime d'émission librement distribuable, augmentation du capital social émis de la Société à vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille cent soixante six euros (€ 22.887.166) par l'émission de (i) vingt-deux millions sept cent mille (22.700.000) Parts Sociales Ordinaires et (ii) cent quatre-vingt-sept mille cent soixante six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ayant chacune une valeur nominale de un euro (€1), et un prix total de souscription de soixante-cinq millions huit cents soixante-sept mille neuf cent quarante euros (€ 65.867.940) souscription à toutes les nouvelles Parts Sociales tel que décrit ci-dessous, paiement de l'Apport en Nature et émission des nouvelles Parts Sociales; en conséquence modification de l'article 5 des statuts de la Société substantiellement dans la forme reprise dans les statuts modifiés et refondus;

Souscripteur	Parts Sociales Ordinaires	Parts Sociales Préférentielles de Classe I
DH N S.à r.l.	16.824.904	/
EUROLAND PURIFICATION II B.V.	4.391.212	187.166
DOUGHTY HANSON & CO V NOMINEES 1G LIMITED	1.483.884	/
Total	22.700.000	187.166

(II) Modification et refonte des statuts de la Société, en particulier et sans limitation, afin d'inclure les modifications selon les points ci-dessus, les droits, obligations des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I, substantiellement dans la forme telle qu'annexée dans les procurations, le mandataire étant toutefois expressément autorisé à effectuer et à approuver ces changements ou modifications jugés appropriés;

(III) Recomposition du Conseil de Gérance par (i) la cessation du mandat de Graeme Stening avec effet immédiat, (ii) la confirmation des mandats de Gerard Becquer et de Cédric Stebel et la re-classification de M Becquer et M Stebel comme Gérants DH, (iii) nomination de Mark Corbidge en qualité de nouveau Gérant DH, et (iv) nomination de Bernard Hendrikus Franciscus ten Doeschot, résidant à 7522 PS Enschede, Pays-Bas, Lonnekermeerweg 70, né à Hengelo (Pays-Bas) le 23 avril 1969 et René Johannes Henricus Maria Kuipers, résidant à 7625 RX Zenderen, Pays-Bas, Elhorsterweg 5, né à Almelo (Pays-Bas) le 9 février 1960, chacun comme Gérant de la Direction. Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée avec effet immédiat (étant précisé que toutes les précédentes délégations de pouvoir du conseil de gérance resteront valables et produiront tous leurs effets).

Ensuite, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de créer deux classes de parts sociales différentes, à savoir les Parts Sociales «Ordinaires», et les Parts Sociales «Préférentielles de Classe I» ayant chacune les droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts modifiés et refondus sous la deuxième résolution.

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société par l'annulation de toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes émises dans la Société, l'associé unique étant donc autorisé à recevoir le paiement de la valeur nominale de douze mille cinq cents euros (€12.500) de ces parts sociales annulées.

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille cent soixante six euros (€ 22.887.166) par émission de (i) vingt-deux millions sept cent mille (22.700.000) Parts Sociales Ordinaires pour un prix de souscription total de trente-quatre millions quarante-neuf mille sept cent cinquante-huit euros (€ 34.049.758) et (ii) cent quatre-vingt-sept mille cent soixante six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe I pour un prix de souscription total de trente et un millions huit cent dix-huit mille cent quatre vingt deux euros (€ 31.818.182), ayant chacune une valeur nominale de un Euro (€ 1) et un prix de souscription total de soixante-cinq millions huit cents soixante-sept mille neuf cent quarante euros (€ 65.867.940) et d'accepter le paiement du prix de souscription par l'Apport en Nature (étant de deux millions huit cent douze mille cent quatre vingt six (2.812.186) Parts Sociales Ordinaires et trois cent dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (318.182) parts sociales préférentielles (représentant environ 99,4% de l'ensemble du capital social émis de) N GAMMA B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) une société constituée sous la loi des Pays-Bas, ayant son siège social (statutaire zetel) à Amsterdam (Pays-Bas) et son établissement principal à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam (Pays-Bas), enregistrée au registre du commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 34274 011 aux souscripteurs tels que mentionnés à l'ordre du jour.

Ensuite, les souscripteurs, tous représentés par M^e Toinon Hoss, précitée, ont souscrit et entièrement libéré les nouvelles Parts Sociales Ordinaires et les nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe I tel que mentionné dans l'ordre du jour.

Les associés ont décidé de reconnaître et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 29 juin 2007 (dont une copie restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement) dont la conclusion est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature, représentant deux millions huit cent douze mille cent quatre vingt six (2.812.186) Parts Sociales Ordinaires (évaluées à trente-quatre millions quarante-neuf mille sept cent cinquante-huit euros (€ 34.049.758)) et trois cent dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (318.182) Parts Sociales Préférentielles (évaluées à trente et un millions huit cent dix-huit mille cent quatre vingt deux euros (€ 31.818.182)) de (représentant environ 99,4% de l'ensemble du capital social émis de) N GAMMA, s'élève à au moins soixante cinq millions huit cent soixante sept mille neuf cent quarante Euros (€ 65.867.940), étant égale au prix de souscription des parts sociales à émettre par la Société (étant 22.700.000 Part Sociales Ordinaires et (ii) 187.166 Parts Sociales Préférentielles de Classe I pour un prix de souscription total de soixante cinq millions huit cent soixante sept mille neuf cent quarante Euros (€ 65.867.940))».

Il est décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à soixante cinq millions huit cent soixante sept mille neuf cent quarante Euros (€ 65.867.940).

Preuve du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire instrumentant.

Il est décidé d'allouer la valeur de l'Apport en Nature total pour un montant de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille cent soixante six euros (€ 22.887.166) au compte capital social émis, deux millions deux cent quatre vingt huit mille sept cent dix sept (2.288.717) à la réserve légale et le solde au compte prime d'émission librement distribuable.

Ensuite, il a été décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société, substantiellement dans la forme reprise dans les statuts modifiés et refondus.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier et refondre les statuts de la Société, en particulier et sans limitation, afin d'inclure les modifications selon les points ci-dessus, les droits, obligations des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I, tel que décrit ci-dessous.

Statuts modifiés et refondus de N ALPHA S.à.r.l.

Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination. Il est établi par les parties comparantes et tous ceux qui deviendront associés par la suite, une société en la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de N ALPHA S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la loi concernée.

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré vers n'importe quel autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire de ses associés délibérant selon la forme requise pour les modifications des Statuts.

2.2 Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil de Gérance.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

2.4 Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées par le Conseil de Gérance à toute partie intéressée.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de tous titres, obligations, créances, notes et autres valeurs de participation de toute sorte, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des partenariats et faire ses opérations au travers de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de créances.

De manière générale, elle peut accorder assistance (par voie de prêts, avances, garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou tout entité que la Société considère appropriée (y compris ascendantes et latérales), prendre des mesures de contrôle ou de supervision et exercer toute opération qu'elle considère comme utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres opérations, liées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt deux millions huit cent quatre vingt sept cent soixante six euros (€ 22.887.166) représenté par vingt deux millions sept cent mille (22.700.000) Parts Sociales Ordinaires et cent quatre vingt sept mille cent soixante six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, avec une valeur nominale de un euro (€1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Gérant Unique, Conseil de Gérance.

6.1 La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou le «Conseil») composé au maximum par cinq (5) membres nommés comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des associés conformément aux dispositions mentionnés par la suite. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Gérant» ou un «Membre du Conseil») ne sont pas nécessairement des Associés. Le Conseil de Gérance sera composé par le nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés suivant les dispositions des articles 6.3, et 6.4 (sauf pour la période entre une ou plusieurs démissions et les nouvelles nominations) dûment enregistrée dans les minutes de cette Assemblée élue suivant les dispositions de cette Article.

6.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par une décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Associés selon l'article 11 lequel détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée.

Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment et tout Manager remplacé à tout moment par une décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Associés.

6.3 Sous réserve de l'article 6.4, le Conseil de Gérance sera toujours composé de sorte que:

6.3.1 un maximum de trois (3) Membres du Conseil soient nommés par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposés par une Majorité DH (ces Membres du Conseil étant désignés comme les «Gérants DH» ou les «Membres du Conseil DH»), et

6.3.2 un maximum de deux (2) Membres du Conseil soient nommés par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposés par le Représentant de la Direction à condition que ces candidats soient des Candidats de la Direction (ce Membre du Conseil étant désigné comme le «Gérant de la Direction» ou le «Membre du Conseil de la Direction»).

6.4 La Majorité DH et le Représentant de la Direction, respectivement, peuvent renoncer (en partie ou en totalité), pendant la période que les Associés concernés pourront déterminer, au droit des Associés concernés de proposer des candidats aux élections du Conseil tel que prévu dans les présents Statuts. Dans le cas où la Majorité DH ou le Représentant de la Direction, respectivement, décident de mettre fin à cette renonciation et le notifiant à la Société par écrit, la Société devra, dans un délai de un (1) mois à compter de la réception de cette notification procéder à la convocation d'une Assemblée Générale des Associés pour élire des Membres du Conseil, tel qu'approprié.

Dans le cas où le Représentant de la Direction ne fournit pas de liste de candidats tel que prévu à l'article 6.3 dans les 10 jours après que demande lui en a été faite par la Société, le Représentant de la Direction (et le cas échéant, les Associés de la Direction) sera réputé avoir renoncé au droit de nommer des candidats. Dans le cas d'une telle renonciation (qu'elle soit expresse ou non) l'Assemblée Générale des Associés peut déterminer le nombre de Membres du Conseil en conséquence ou choisir ces Membres du Conseil librement.

Art. 7. Procédures du Conseil.

7.1 Le Conseil de Gérance doit élire un président parmi les Gérants DH.

7.2 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée à une réunion et si cette majorité comprend au moins une majorité de Gérants DH (présents ou repré-

sentés) et un (1) Membre du Conseil de la Direction (présent ou représenté). Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint dans l'heure qui suit celle prévue pour cette réunion, la réunion du Conseil doit être reconvoquée sept (7) jours minimum après la date de la réunion reconvoquée (à moins que tous les Membres du Conseil donnent leur accord pour un délai plus court) et une seconde réunion du Conseil tenue lors de laquelle le Conseil de Gérance peut valablement délibérer, agir et décider si une majorité des Gérants est présente ou représentée, cette majorité devant toutefois toujours inclure au moins deux (2) Gérants DH et, si le quorum de la première réunion n'a pas été atteint du fait qu'un nombre insuffisant de Membres du Conseil DH était présent ou représenté, un (1) Membre du Conseil de la Direction.

7.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président du Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil avec un préavis de cinq (5) jours au moins, à moins que les affaires requièrent un délai plus court ou en cas d'urgence (jusqu'à 12 heures). Il peut être renoncé à la convocation par consentement unanime de tous les Gérants donné par écrit, par fax ou courrier électronique. Une notification séparée n'est pas requise pour des réunions individuelles tenues à des heures et lieux prescrits dans un emploi du temps préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

7.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou de moyens de communications similaires qui permettent aux participants de communiquer entre eux). Le Conseil de Gérance peut en plus, en toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolutions écrites unanimes. Les résolutions par écrit, approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas, résolutions et décisions seront prises expressément, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier, courrier électronique ou fax.

7.5 Tout Membre du Conseil peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par voie de conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant aux Membres du Conseil participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Tout Gérant peut participer à toute réunion des Gérants en désignant, par écrit, fax ou courrier électronique, un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil peut représenter plus qu'un de ses collègues.

7.6 Les décisions du Conseil de Gérance seront prises par vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion correspondante.

7.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Gérants, l'un d'eux au moins devant être un Gérant DH ou tel que décidé lors de la réunion correspondante. Des copies ou extraits de tels procès-verbaux, qui peuvent être produits lors de procédures judiciaires ou autrement, seront signés par le président du Conseil ou par deux Gérants, l'un d'eux au moins devant être le Gérant DH ou tel que décidé lors de la réunion correspondante.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Signatures Engageantes.

8.1 Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et d'autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration rentrant dans l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis de tierces parties, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir dans toutes les circonstances pour le compte de la Société et de faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

8.2 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil dont un au moins doit toujours être un Membre du Conseil DH de la Société ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil (y compris par voie de représentation) dont un au moins doit toujours être un Membre du Conseil DH.

Art. 9. Indemnisation du Conseil.

9.1 Les Gérants ne sont pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs devoirs.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été un Gérant ou un dirigeant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société contre la responsabilité et contre toutes dépenses raisonnables faites ou payées par elle en rapport avec toute réclamation, action, plainte ou procédure dans laquelle elle sera impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son rôle de Gérant ou de dirigeant et contre les montants payés ou effectués par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «réclamation», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliquent à toutes les réclamations, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autres y compris les appels) actuelles ou attendues et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront inclure, sans limitations, les honoraires d'avocat, dépenses, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant ou dirigeant:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ces associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 En cas d'arrangement, à moins que l'arrangement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes appartient à chaque gérant, n'affectera pas d'autres droits dont un Gérant ou dirigeant pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou dirigeant et sera transmis aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense contre toute réclamation, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou dirigeants de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est directeur, gérant, associé, dirigeant, mandataire, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou dirigeant qui exerce la fonction de directeur, gérant, dirigeant ou employé ou autrement auprès d'une société ou entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de discuter et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 11. Assemblées générales - Décisions des Associés.

11.1 Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

11.2. Les décisions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure où c'est permis par la loi) des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les Associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des Associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) devra représenter l'ensemble des Associés de la Société.

11.3 Les assemblées seront convoquées par le Conseil de Gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse apparaissant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'ensemble du capital social est représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

11.4 Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à compter de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi pour les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

11.5 (i) Les décisions de l'Assemblée Générale ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social, (ii) Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions ayant pour objet le changement de la nationalité de la Société devront être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales.

12.1 A l'exception de ce qui est prévu par les dispositions légales impératives, il pourra être renoncé à toute restriction de Transfert prévue par les présents Statuts par une décision des Associés représentant au moins 75% du capital social émis de la Société.

12.2 A moins qu'il en soit spécifiquement disposé autrement dans les présents Statuts, tout Transfert de Parts Sociales (entre Associés ou aux Personnes autres que les Associés (les «non-Associés»)) sera toujours sujet à, et ne sera effectif et reconnu par la Société que s'il est réalisé conformément aux dispositions prévues dans les présents Statuts. Toute reconnaissance ou inscription d'un Transfert de Parts Sociales sera conditionnée par le respect des dispositions prévues par les présents Statuts.

12.3 Les Transferts de Parts Sociales seront soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75% (trois-quarts) du capital social de la Société (sauf pour les Transferts entre, ou à tout Associé DH, et dans tous les cas qui soumis aux dispositions de l'article 12.1).

12.4 Tout Transfert de Parts Sociales doit, en outre, sauf si autrement disposé dans les présents Statuts et en particulier aux Articles 13, 14, 15 et 16, être sujet dans chaque cas à l'adhésion du Cessionnaire à un pacte d'associés ou accord du

même type existant (le cas échéant) à ce moment là entre tous ou une partie des Associés et la Société, devenant partie à ce pacte.

12.5 A moins d'une approbation expresse par une Majorité DH, les Parts Sociales ne peuvent pas être soumises à, et aucun Associé ne peut créer, approuver la création, permettre la création ou la subsistance, d'une Sûreté sur les Parts Sociales de la Société.

12.6 Toute tentative de Transfert, d'une renonciation ou d'une création d'un intérêt (y compris la création d'une Sûreté) en violation des présents Statuts sera nul et non avenu et ne sera pas reconnu par la Société. Toute tentative d'un Transfert, d'une renonciation ou d'une création d'un intérêt (y compris la création d'un Sûreté) en violation des présents Statuts aura pour conséquences celles prévues dans tout pacte d'associés ou accord du même type existant (le cas échéant) à ce moment là entre tous ou une partie des Associés et la Société, y compris le droit de DHN (ou une partie désignée par elle) de se voir céder les Parts Sociales détenues par l'Associé de la Direction au Prix d'Emission.

Art. 13. Transferts par l'Associé de la Direction.

13.1 Après qu'un Associé de la Direction (ou le cas échéant un Détenteur de la Direction) qui a un intérêt dans des Parts Sociales en vertu de son statut d'employé ait donné un avis de démission ou cesse d'être employé d'un Membre du Groupe de la Société sans, pour quelque raison que ce soit, rester ou devenir un employé dans un autre Membre du Groupe de la Société (un «Employé Partant»), l'Associé de la Direction concerné est, sauf accord contraire d'une Majorité DH et du Détenteur de la Direction concerné, censé, dans le délai de quinze jours, à partir d'une des deux dates suivantes qui intervient le plus tôt, à savoir, soit la date de la cessation soit la date de la notification de la démission, donner un Avis de Transfert d'un montant déterminé à l'Article 13.4 ci-dessous en relation avec toutes ses Parts Sociales (si l'Associé de la Direction est un Employé Partant) ou (si l'Employé Partant est un Détenteur de la Direction) la proportion des Parts Sociales que l'Associé de la Direction détient pour ou en relation avec le Détenteur de la Direction concerné.

13.2 Dès qu'une Personne (qu'elle soit ou non un Détenteur de la Direction ou un Associé de la Direction) cesse, pour quelque raison que ce soit, d'être un gérant ou un employé d'un Membre du Groupe (également un «Employé Partant») et devient par la suite détenteur de Parts Sociales dans la Société (ou d'un droit ou d'un intérêt y attaché) en vertu d'un droit aux intérêts qu'il a acquis alors qu'il était gérant ou employé, il (ou, le cas échéant, l'Associé de la Direction détenant les Parts Sociales concernées) sera obligé et censé envoyer un Avis de Transfert en relation avec les Parts Sociales (ou droits ou intérêts y attachés) d'un montant déterminé à l'Article 13.4.

13.3 Sous réserve de l'Article 13.4, lors de la réception (ou réception réputée) par la Société d'un Avis de Transfert conformément à l'Article 13.1 et l'Article 13.2 ci-dessus, la Société est autorisée à allouer des Parts Sociales à la Vente (ou, le cas échéant, des droits et intérêts y attachés) au prix prévu à l'Article 13.4:

13.3.1 à une personne ou des personnes, le cas échéant, remplaçant (directement ou indirectement) l'Employé Partant comme employé ou gérant du Groupe (ou un Associé de la Direction si cette personne acquiert un intérêt) à condition que ce remplacement soit effectué dans les 60 jours de la date de l'Avis de Transfert;

13.3.2 à un trust ou un fonds qui détient ces Parts Sociales ou droits y attachés, le cas échéant, pour le bénéfice du gérant remplaçant ou des employés avec l'approbation d'une Majorité DH.

13.4 Le montant auquel les Parts Sociales (ou droits y attachés) doivent être offertes sous cet Article 13 doit:

13.4.1 dans le cas de décès ou retraite pour des raisons d'incapacité ou retraite à cause de l'âge de l'Employé Partant, ou dans le cas où le Conseil a approuvé que l'Employé Partant a rendu de bons et loyaux services au Membre du Groupe et quitte le Membre du Groupe sans qu'aucune faute ne lui soit imputée à la fin de la période de préavis, correctement signifié par cet Employé Partant, ou dans le cas où cet Employé Partant a été rendu redondant par le Membre du Groupe suite à la reconstruction matérielle d'une part significative des affaires du Membre du Groupe ou à la suite d'une vente du Membre du Groupe ou d'une partie des affaires du Membre du Groupe dans lequel il était employé ou s'il s'agit d'une personne que le Conseil, avec l'accord écrit préalable d'une Majorité DH, a accepté de traiter comme un bon quittant (un «Bon Quittant»), dans le cas des Parts Sociales Ordinaires, à leur Juste Valeur, ou, si plus élevé, au Prix d'Emission et dans le cas des Parts Sociales Préférentielles de Classe I, la Juste Valeur Préférentielle:

13.4.2 dans tout autre cas différent de celui de l'Employé Partant (un «Mauvais Quittant») en relation avec les Parts Préférentielles de Classe I, la Juste Valeur Préférentielle et en relation avec les Parts Sociales Ordinaires aux montants suivants ou un montant plus élevé (qui n'excédera pas sa Juste Valeur) que le Conseil de Gérance a accepté, avec l'accord écrit préalable d'une Majorité DH:

13.4.2.1 si l'Avis de Transfert est donné (ou réputé donné) le jour, ou avant le jour, du premier anniversaire de la Date Concernée, le Prix d'Emission;

13.4.2.2 si l'Avis de Transfert est donné (ou réputé donné) entre le premier et le deuxième anniversaire de la Date Concernée, à 25 pour cent de la Juste Valeur à la date à laquelle l'Avis de Transfert est donné (ou réputé donné) ou (si plus élevé) le Prix d'Emission;

13.4.2.3 si l'Avis de Transfert est donné entre le deuxième et le troisième anniversaire de la Date Concernée, à 50 pour cent de la Juste Valeur à la date à laquelle l'Avis de Transfert est donné ou réputé donné ou (si plus élevé) le Prix d'Emission;

13.4.2.4 si l'Avis de Transfert est donné entre le troisième et le quatrième anniversaire de la Date Concernée, à 75 pour cent de la Juste Valeur ou (si plus élevé) le Prix d'Emission;

13.4.2.5 si l'Avis de Transfert est donné le jour du quatrième anniversaire, ou ultérieurement, de la Date Concernée à la Juste Valeur à la date à laquelle l'Avis de Transfert est donné ou réputé donné ou (si plus élevé) le Prix d'Emission.

SAUF pour les Parts Sociales Ordinaires qui doivent être désignées dans le registre des Associés de la Société comme des «Parts Sociales Protégées», auquel cas le prix sera toujours la Juste Valeur.

13.5 Si les Parts Sociales ne sont pas acquises tel que prévu à l'Article 13.3. en relation avec un Bon Quittant, la Société pourra, conformément à la loi et par utilisation de ses propres ressources, et sans violation d'un contrat sur le financement ou contrat similaire (le cas échéant), acquérir les Parts Sociales. Si la Société n'est pas capable de le faire, les Parts Sociales peuvent être transférées à une tierce partie qui n'est pas un concurrent de la Société à un prix égal ou supérieur à celui auquel les Parts Sociales ont été offertes à l'Article 13.3.

13.6 Si les Associés de la Direction ou les Détenteurs de la Direction détiennent des titres dans la Société autres que des Parts Sociales, les dispositions ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis.

Art. 14. Drag Along. Au cas où les Associés DH désirent vendre la totalité de leurs Parts Sociales Ordinaires et ont trouvé conjointement une Tierce Partie acheteuse et de bonne foi (l'«Acquéreur Drag») et qu'ils conviennent des conditions de vente avec cet acquéreur des Actions Ordinaires détenues par tous les Détenteurs de Titres de la Société, alors, à la réception de la notification de ce fait dans un délai supérieur à cinq (5) Jours Ouvrables, chaque Associé (et si applicable, les Détenteurs de la Direction) autres que les Associés DH, seront obligés d'accepter l'offre correspondante de l'Acquéreur Drag au même prix et aux mêmes conditions que celles convenues avec les Associés DH et les Associés conviennent à renoncer à tout droit de préemption ou veto en relation avec une telle Vente ou à tout droit analogue tel que prévu par les Statuts ou tous pactes d'actionnaires ou contrat similaire entre les Associés et la Société ou autrement pour les besoins de l'acceptation de cette vente de Parts Sociales Ordinaires et nommer irrévocablement la Société comme leur mandataire pour effectuer cette Vente, sous réserve que pour les besoins de cet Article un acquéreur ne doit pas être un Acquéreur Drag si c'est une entité qui est en substance économique un Affilié de DHN ou est détenu ou contrôlé (indirectement ou directement) par cet Affilié.

Art. 16. Tag along. Aucun transfert des Parts Sociales Ordinaires ne peut être effectué par un Associé DH à un Tierce Partie à moins que la personne les achetant (l'«Acquéreur») ait fait une offre à tous les Associés d'acquérir le même pourcentage de leurs Parts Sociales tel que transféré par les Associés DH à un prix égal et aux mêmes termes et conditions que ceux offerts aux Associés DH, dans la mesure que pour les besoins de cet Article un transfert par un Associé DH à toute entité qui n'est pas, en substance économique, un Affilié de DHN ou n'est pas détenue ou contrôlée par ce type d'Affilié sera considéré comme un transfert à un Tierce Partie.

Art. 16. Changement de Contrôle. Aucun transfert de Parts Sociales Ordinaires ne peut être effectué par les Associés DH si ce transfert a pour conséquence un Changement de Contrôle à moins que la personne à qui ces Parts Sociales sont transférées propose d'acquérir toutes les Parts Sociales détenues par tous les Associés (autre que les Associés DH) au même prix de d'acquisition que celui des Parts Sociales des Associés DH.

Art. 17. Informations des Associés. Les rapports financiers sont à la disposition des Associés au siège social de la Société. La Société fournira en plus aux Associés toutes les informations telles que prévues par la loi.

Art. 18 Année comptable.

18.1 L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre, excepté pour le première exercice comptable de la Société qui commencera à la date de constitution et s'achèvera le 31 décembre 2007.

18.2 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

18.3 Les opérations de la Société seront, si la Société compte plus de 25 Associés, soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes associé ou non. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés. Le commissaire aux comptes pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause. Si les seuils prévus par la loi relatifs à la nomination d'un commissaire aux comptes sont respectés, les comptes de la Société seront supervisés par un réviseur d'entreprise.

Art. 19. Distribution.

19.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale conformément aux dispositions prévues à l'Article 19.6.

19.3 Des dividendes intérimaires peuvent être décidés par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions de l'Article 19.6, sur la base d'états financiers préparés par le Conseil de Gérance, le cas échéant, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne doit

pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année comptable, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve légale.

19.4 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions de l'Article 19.6. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'affecter tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

19.5 Droits Préférentiels de Distribution des Parts Sociales Préférentielles de Classe I: pour chaque année où une Part Sociale Préférentielle de Classe I est émise dans la Société (et commençant pour la première année le 28 Juin 2007), cette Part Sociale Préférentielle de Classe I ouvrira droit à son détenteur au moment de la distribution déclarée dans la Société à un droit annuel de distribution préférentielle cumulatif égal au Taux Préférentiel I (pro tempore) de la Valeur Ajustée de Classe I de cette Classe Préférentielle de Part Sociale de Classe I pour l'année en question (les «Droits Préférentiels de Distribution de la Classe I»). Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe I non déclarés et non payés devront se cumuler (mais ne seront pas dus jusqu'à ce que la déclaration ait été faite). Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe I prennent naissance au jour le jour (sous réserve de ce qui précède) et sont calculés sur la base d'une année de 365 jours. Dans le cas d'un rachat des Parts Sociales Préférentielles de Classe I, chacune de ces Parts Sociales devra être rachetée pour un montant égal à tous les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe I accumulés y relatifs (et non payés) et au Prix de Souscription de la Classe I.

19.6 Toute distribution de dividende en utilisant les bénéfices nets, bénéfices reportés et/ou prime d'émission disponible ou réserves devra être faite comme suit:

19.6.1 un montant d'un demi pourcent (0,5%) du Montant Distribué devra être distribué de manière égale entre tous les Actionnaires au prorata de leurs Actions, ensuite

19.6.2 les Parts Sociales Préférentielles de Classe devront recevoir leurs Droits de Distribution Préférentiels de la Classe I, (moins tout montant reçu par les Associés de cette Classe visé à l'Article 19.6.1), ensuite

19.6.3 le solde du Montant Distribué devra être distribué de manière égale entre tous les Associés détenant des Parts Sociales Ordinaires au prorata de leur détention de Parts Sociales Ordinaires.

Art. 20. Liquidation de la Société.

20.1 En cas de dissolution de la Société, pour quelque raison que ce soit ou quelque soit le moment, la liquidation sera effectuée par des liquidateurs ou par le Conseil de Gérance alors en fonction qui seront dotés des pouvoirs prévus par les Articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

20.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, le solde restant sera payé:

20.2.1 premièrement, un montant d'un demi pourcent (0,5%) du Montant Distribué devra être distribué de manière égale à tous les Associés au prorata de leurs Parts Sociales;

20.2.2. ensuite, aux Associés de Classe I en règlement de tous Droits de Distribution Préférentiels de Classe I accumulés (et non payés), au prorata de leur détention de parts sociales de la Classe en question et le Prix de Souscription de Classe I, (moins tout montant reçu par les Associés concernés de ces Classes visé à l'Article 20.2.1);

20.2.3 finalement, à tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Société au prorata de leurs détentions de Parts Sociales Ordinaires.

Art. 21. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société existera comme une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 22. Définitions.

Affilié Signifie, en relation avec toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, cette Personne; tout fonds commun de placement organisé par cette Personne (ou un de ses Affiliés), dont les investissements sont dirigés par cette Personne; ou tout associé, dirigeant ou employé de cette Personne (ou un de ses Affiliés); et tout fonds de placement organisé par cette Personne pour le bénéfice de ses associés, dirigeants ou employés ou leurs subordonnés et, en relation avec un Associé DH, toute personne qui est associée de n'importe quel Associé DH ou un Affilié de cette Personne ou tout trustee qui lui succède ou prête-nom pour, ou toute société contrôlée par un ou plusieurs Associés DH ou toute entité contrôlant ces Associés DH et DH N

Assemblée Générale Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou, le cas échéant dans la mesure permise par la loi, une résolution écrite des Associés)

Associés Signifie un détenteur de Parts Sociales

Associé de la Direction Signifie la fondation Néerlandaise étant constituée par EUROLAND PURIFICATION II BV pour acquérir des Parts Sociales de EUROLAND PURIFICATION II BV pour le bénéfice des employés du Groupe, et EUROLAND PURIFICATION II BV détenant des Parts Sociales et étant partie à un pacte d'associés ou à tout accord semblable (s'il existe) (au moyen d'un pacte d'adhésion autrement) et cette autre entité ou personne à qui des Parts Sociales ont été transférées conformément avec les statuts et avec l'accord d'une Majorité DH est désigné comme un Associé de la Direction.

Associé DH Signifie chacun de DH N et IG Nominees et tout Affilié de DH, DHN ou IG Nominees détenant des Parts Sociales et ayant signé un pacte d'adhésion ou document similaire pour les besoins d'accès à un pacte d'associés ou pacte similaire entre tout ou une partie des Associés et la Société en tant qu'associé DH

BtD Signifie Bernard Hendrikus Franciscus the Doeschot, demeurant à 7522 PS Enschede, Pays-Bas, Lonnekermeweg 70, né à Hengelo (Pays-Bas) le 23 avril 1969

Candidats la Direction de Signifie BtD, RK ou individus qui sont des Associés de la Direction ou des Détenteurs de la Direction

Cessionnaire Signifie la Personne à qui des Parts Sociales sont Transférées

Changement de contrôle Signifie l'arrivée, en relation avec un organe sociétaire, si une Tierce Partie (autre qu'un Affilié de cet organe sociétaire) acquiert plus de 50% des actions émises par cet organe sociétaire ou plus de 50% des droits de vote dans le but d'une réunion des membres de cet organe sociétaire et arrivera dans le cas de la Société si les Associés DH ou leurs Affiliés cessent de détenir au moins 50% des Parts Sociales

Date Correspondante Signifie le 14 avril 2007

Détenteurs de la Direction Signifie un individu détenteur de parts sociales ou autre intérêt dans un Associé de la Direction (ou tout personne morale qui détient un intérêt ou autres droits dans un Associé de la Direction (y compris toute détention bénéficiaire, propriété ou droit) (et les personnes qui sont qualifiées en tant que «Gérants» dans tout pacte d'adhésion ou autrement dans le cas d'un pacte d'associés ou autre accord entre tout ou partie des Associés et la Société

DH Signifie DOUGHTY HANSON & CO LIMITED, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social situé à 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, et inscrite sous le numéro 03015047 (ou tout successeur de cette dernière)

DH N Signifie DH N S.à r.l. (RCS B 127933)

Groupe Signifie la Société et ses filiales de temps à autre et «Membre du Groupe» aura la signification correspondante

IG Nominees Signifie DOUGHTY HANSON & CO 1 G LIMITED

Juste Valeur Signifie pour toute Part Sociale Ordinaire, une valeur déterminée par un expert agréé par une Majorité DH et le vendeur concerné ou en cas d'absence d'accord, une firme comptable renommée ou une banque désignée sur demande d'une des parties par le Président de l'Institut des Experts Comptables d'Angleterre et Pays de Galles ou toute entité qui lui succéderait qui devra évaluer les Parts Sociales sur la base d'un acheteur qui le souhaite ou un vendeur qui le souhaite sans escompte pour les détenteurs minoritaires, qui devra agir en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre et dont la commission sera déterminée par une Majorité DH agissant raisonnablement

Majorité DH Signifie les Associés DH détenant la majorité simple des Parts Sociales détenues par les Associés DH

Majorité de la Direction Signifie les Associés de la Direction détenant une majorité simple des Parts Sociales détenues par les Associés de la Direction

Montant Distribué Signifie le montant total de dividendes (y compris les dividendes intérimaires) déclarés par l'Assemblée Générale des Associés

Parts Sociales Signifie toutes les parts sociales émises par la Société peu importe leur classe

Parts Sociales à la Vente Signifie les Parts Sociales pour lesquels un avis de transfert est réputé donné suivant l'article 13

Parts Sociales Ordinaires Signifie les Parts Sociales ordinaires de la Société avec les droits et obligations prévus par les Statuts

Parts Sociales Préférentielles de Classe I Signifie les parts sociales de Classe I avec les droits et les obligations prévus par les Statuts

Personne Signifie toute personne physique ou morale de toute nature

Prix d'Emission Signifie le montant payé pour les Parts Sociales concernées (y compris toute prime payée à la date d'émission, que ces sommes soient payées ou non par les détenteurs des Parts Sociales) ou lorsque les Parts Sociales ont été acquises par voie d'un transfert le prix de transfert payé pour ces Parts Sociales et signifie en relation avec le prix devant être considéré au moment de l'émission des Parts Sociales pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe I, le Prix de Souscription et en relation avec les Parts Sociales Ordinaires, un virgule cinq euros (€1,5)

Prix de Souscription de Classe I Signifie le prix de souscription réputé des Parts Sociales Préférentielles de Classe I concernées au moment de la souscription à savoir € 170 par Part Sociale Préférentielle de Classe I

Représentant de la Direction Signifie un représentant nommé par la Majorité de la Direction, le premier Représentant de la Direction étant EUROLAND PURIFICATION B V II

RK Signifie René Johannes Henricus Maria Kuipers, résidant à 7625 RX Zenderen, Pays-Bas, Elhorsterweg 5, né à Almelo (Pays-Bas) le 9 février 1960

Statuts Signifie les présents statuts de la Société

Sûretés Signifie toute hypothèque, droit réel, nantissement, droit de rétention, servitude, droit réel ou transfert ou tout autre accord ou transaction ayant pour effet de conférer une sûreté

Taux Préférentiel I Signifie 15%

Tierce Partie Signifie une personne qui n'est pas un Associé ou un Affilié d'un Associé

Transfert Signifie tout transfert d'une ou de plusieurs Parts Sociales ou tout droit ou intérêt, légal ou bénéficiaire, direct ou indirect, dans ces Parts Sociales, de quelque manière que ce soit, y compris par voie de vente, disposition, transfert, nantissement, servitude de toutes sortes, droit réel, cession ou autre; et

«Transférer», «Transférant» ou «Transférées», «Transférable» seront interprétées dans le même sens

Transfert de Vente Signifie le transfert de tout intérêt dans les Parts Sociales par la cession, fusion ou tout autre forme de disposition (incluant la création de toute Sûreté) contre valeur

Valeur Ajustée de Classe I Signifie le Prix de Souscription des Parts Sociales Préférentielles de Classe I augmenté du montant des droits préférentiels de distribution cumulés de ces Parts Sociales Préférentielles de Classe I cumulés mais non payés au cours des années précédentes

Valeur Equitable Préférée Signifie le prix de souscription de Classe I des Parts Sociales Préférentielles de Classe I augmenté du montant des droits de distribution préférentielle cumulé (non payé) de ces Parts Sociales Préférentielles de Classe I pro tempore

Vente Signifie (i) le Transfer de Vente de tout intérêt dans les Parts Sociales de la Société à toute Personne ou groupe (que ce soit dans une transaction ou série de transactions) n'étant pas DH N ou un Affilié de DH N résultant de cette personne ou groupe seul ou ensemble avec des Personnes agissant ensemble détenant le droit d'exercer 50% ou plus des droits de vote à toute assemblée générale de la Société; ou (ii) le Transfer de Vente (autre que d'une filiale entièrement détenue à une autre ou de ou à la Société à ou de la filiale entièrement détenue) de substantiellement l'ensemble des engagements, avoirs et propriété du Groupe

Art. 23. Loi applicable. Pour tout ce qui n'a pas été réglé par les présents Statuts, les Associés se référeront à la législation applicable.»

Troisième résolution

Il est décidé de recomposer le Conseil de Gérance conformément aux statuts modifiés et refondus de la Société par (i) la cessation du mandat de Graeme Stening avec effet immédiat, (ii) la confirmation des mandats de Gerard Becquer et de Cédric Stebel et la re-classification de M Becquer et M Stebel comme Gérants DH, (iii) nomination de Mark Corbidge en qualité de nouveau Gérant DH, et (iv) nomination de Bernard Hendrikus Franciscus ten Doeschot, résidant à 7522 PS Enschede, Pays-Bas, Lonnekermeerweg 70, né à Hengelo (Pays-Bas) le 23 avril 1969 et René Johannes Henricus Maria Kuipers, résidant à 7625 RX Zenderen, Pays-Bas, Elhorsterweg 5, né à Almelo (Pays-Bas), le 9 février 1960, chacun comme Gérant de la Direction. Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée avec effet immédiat (étant précisé que toutes les délégations de pouvoir antérieurs par le conseil de gérance resteront valables et produiront tous leurs effets).

A la suite de la résolution qui précède, le conseil de gérance est composé comme il suit:

- Gérard Becquer, Gérant DH
- Mark Corbidge, Gérant DH
- Cédric Stebel, Gérant DH
- Bernard ten Doeschot, Gérant de Direction, and
- René Kuipers, Gérant de Direction

Dépenses

Du fait que la Société va recevoir deux millions huit cent douze mille cent quatre vingt-six (2.812.186) Part Sociales Ordinaires et trois cent dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (318.182) Parts Sociales Préférentielles représentant environ 99,4% du capital social émis) de N GAMMA B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée sous la loi des Pays-Bas, ayant son siège social (statutaire zetel) à Amsterdam (Pays-Bas) et son établissement principal à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam (Pays-Bas), enregistrée au registre de la Chambre de Commerce sous le numéro 34274011, les Pays-Bas étant membre de l'Union Européenne, les parties font référence à l'article 4-2 de la loi du 29 novembre 1971 qui prévoit une exemption au droit d'apport.

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007. Relation: LAC/2007/17128. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008027693/242/1159.

(080027808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

N&W Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 110.432.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008028019/1091/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05794. - Reçu 106 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

HMD Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 109.703.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008027907/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04380. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Murex Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.040.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 20 décembre 2007

1) Les mandats des trois administrateurs Monsieur Maroun Edde, Monsieur Salim Edde et Monsieur Nabil Nahas sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2008.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT Sàrl, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008027903/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Geoffrey Business Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 58.397.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée GEOFREY BUSINESS SERVICES S.à.r.l., (R.C.S. N ° B 58.397), dont le siège social à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été dénoncé en date du 19 juin 1998;

Suivant ce même jugement, ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Régua Amiali, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M^e R. Amiali*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008027849/3207/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Golden-Art s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 58.892.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée GOLDEN-ART S.à.r.l., (R.C.S. N ° B 58.892), dont le siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dénoncé en date du 6 janvier 2001;

Suivant ce même jugement, ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Régua Amiali, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M^e R. Amiali*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008027852/3207/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02887. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

OCM Luxembourg EPOF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.484.250,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 116.601.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG EPOF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.601 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 3, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1482 of August 2, 2006. The articles of associations of the Company (the Articles) have been amended several times and most recently pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on July 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2450, of October 29, 2007.

There appeared:

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

represented by Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting was as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company of EUR 1,532,100.- (one million five hundred and thirty-two thousand one hundred Euro) represented by 61,284 (sixty-one thousand two hundred and eighty-four) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, divided into (i) 500 (five hundred) ordinary shares, (ii) 1 (one) class A «tracker» share, (iii) 1,173 (one thousand one hundred and seventy-three) class B «tracker» shares, (iv) 30,851 (thirty thousand eight hundred and fifty-one) class C «tracker» shares, (v) 5,157 (five thousand one hundred and fifty-seven) class D «tracker» shares, (vi) 21,686 (twenty-one thousand six hundred and eighty-six) class E «tracker» shares, (vii) 1,914 (one thousand nine hundred and fourteen) class F «tracker» shares, (viii) 1 (one) class G «tracker» share and (ix) 1 (one) class H «tracker» share to EUR 1,484,250.- (one million four hundred and eighty-four thousand two hundred and fifty Euro) by an amount of EUR 47,850.- (forty-seven thousand eight hundred and fifty Euro), by way of the redemption and cancellation of all the class F «tracker» shares of the Company and with a payment in kind made by the Company to the Sole Shareholder;

2. Amendment to articles 5.1 and 17.3 of the Articles; and

3. Amendment to the register of the shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the register of the shareholders of the Company.

III. the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company of EUR 1,532,100.- (one million five hundred and thirty-two thousand one hundred Euro) represented by 61,284 (sixty-one thousand two hundred and eighty-four) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, divided into (i) 500 (five hundred) ordinary shares, (ii) 1 (one) class A «tracker» share, (iii) 1,173 (one thousand one hundred and seventy-three) class B «tracker» shares, (iv) 30,851 (thirty thousand eight hundred and fifty-one) class C «tracker» shares, (v) 5,157 (five thousand one hundred and fifty-seven) class D «tracker» shares, (vi) 21,686 (twenty-one thousand six hundred and eighty-six) class E «tracker» shares, (vii) 1,914 (one thousand nine hundred and fourteen) class F «tracker» shares, (viii) 1 (one) class G «tracker» share and (ix) 1 (one) class H «tracker» share to EUR 1,484,250.- (one million four hundred and eighty-four thousand two hundred and fifty Euro) by an amount of EUR 47,850.- (forty-seven thousand eight hundred and fifty Euro), by way of the redemption and cancellation of all the class F «tracker» shares of the Company and with a repayment of EUR 47,850.- (forty-seven thousand eight hundred and fifty Euro) of share capital to the Sole Shareholder by way of a payment in kind.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledged and accepted in repayment of EUR 47,850.- (forty-seven thousand eight hundred and fifty Euro) of share capital by way of the redemption and cancellation of all the class F «tracker» shares of the Company that track the Company's investment in OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.874, a receivable in the amount of EUR 37,001.- (thirty-seven thousand and one Euro) against OCM LUXEMBOURG EPOF A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Receivable) which was transferred to the Sole Shareholder by the Company.

Third resolution

As a result of the above decrease of share capital by way of the redemption and cancellation of all the class F «tracker» shares of the Company, the Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1 The corporate capital of the Company is fixed at EUR 1,484,250.- (one million four hundred and eighty-four thousand two hundred and fifty Euro) represented by 59,370 (fifty-nine thousand three hundred and seventy) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) 500 (five hundred) ordinary shares (the Ordinary

Shares), (ii) 1 (one) class A «tracker» share (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) 1,173 (one thousand one hundred and seventy-three) class B «tracker» shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) 30,851 (thirty thousand eight hundred and fifty-one) class C «tracker» shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) 5,157 (five thousand one hundred and fifty-seven) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) 21,686 (twenty-one thousand six hundred and eighty-six) class E «tracker» shares (collectively, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vii) 1 (one) class G «tracker» share (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) 1 (one) class H «tracker» share (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share).

The Company may also create and issue additional (i) Class A Shares, (ii) Class B Shares, (iii) Class C Shares, (iv) Class D Shares, (v) Class E Shares, (vi) Class G Shares and (viii) Class H Shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A.

The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF MEATS HOLDINGS S.à r.l.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l.

The Class E Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 17.3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«17.3. After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. (the «Class B Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers;

(c) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF MEATS HOLDINGS S.à r.l. (the «Class C Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers;

(d) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l. (the «Class D Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers;

(e) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class E Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (the «Class E Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers;

(f) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the register of the shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised any manager of the Company or any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the register of the shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which were to be borne by the Company in relation to this deed were estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Having been read to the representative of the appearing party, said representative, together with the notary, signed this deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'OCM LUXEMBOURG EPOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.601 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1482 du 2 août 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2450 du 29 octobre 2007.

A comparu:

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., une société du droit des Iles Cayman, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détenait toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée fut le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.532.100,- (un million cinq cent trente-deux mille cent euros) représenté par 61.284 (soixante et un mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, divisé en (i) 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, (ii) 1 (une) part sociale de classe A «tracker», (iii) 1.173 (mille cent soixante-treize) parts sociales de classe B «tracker», (iv) 30.851 (trente mille huit cent cinquante et une) parts sociales de classe C «tracker», (v) 5.157 (cinq mille cent cinquante-sept) parts sociales de classe D «tracker», (vi) 21.686 (vingt-et-un mille six cent quatre-vingt-six) parts sociales de classe E «tracker», (vii) 1.914 (mille neuf cent quatorze) parts sociales de classe F «tracker», (viii) 1 (une) part sociale de Classe G «tracker» et (ix) 1 (une) part sociale de Classe H «tracker» à EUR 1.484.250,- (un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR 47.850,- (quarante-sept mille huit cent cinquante euros) par voie de rachat et annulation de toutes les parts sociales de classe F «tracker» et par un paiement en nature fait par la Société à l'Associé Unique;

2. Modification des articles 5.1 et 17.3. des Statuts;

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Loyens Winandy, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.532.100,- (un million cinq cent trente-deux mille cent euros) représenté par 61.284 (soixante et un mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, divisé en (i) 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, (ii) 1 (une) part sociale de classe A «tracker», (iii) 1.173 (mille cent soixante-treize) parts sociales de classe B «tracker», (iv) 30.851 (trente mille huit cent cinquante et une) parts sociales de classe C «tracker», (v) 5.157 (cinq mille cent cinquante-sept) parts sociales de classe D «tracker», (vi) 21.686 (vingt-et-un mille six cent quatre-vingt-six) parts sociales de classe E «tracker», (vii) 1.914 (mille neuf cent quatorze) parts sociales de classe F «tracker», (viii) 1 (une) part sociale de Classe G «tracker» et (ix) 1 (une) part sociale de Classe H «tracker» à EUR 1.484.250,- (un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR 47.850,- (quarante-sept mille huit cent cinquante euros) par voie de rachat et annulation de toutes les parts sociales de classe F «tracker» et par un remboursement de EUR 47.850,- (quarante-sept mille huit cent cinquante euros) de capital social à l'Associé Unique par apport en nature.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de reconnaître et a accepté en remboursement des EUR 47.850,- (quarante-sept mille huit cent cinquante euros) de capital social par voie de rachat et annulation de toutes les parts sociales de classe F «tracker» de la Société qui tracent l'investissement de la Société dans OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue de Louvigny L 1946 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.874, une créance d'un montant de EUR 37.001,- (trente sept mille et un euros) contre OCM LUXEMBOURG EPOF A S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Créance) qui a été transférée à l'Associé Unique par la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la réduction ci-dessus par voie de rachat et annulation des parts sociales de classe F «tracker» de la Société, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts pour refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.484.250,- (un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) représenté par 59.370 (cinquante-neuf mille trois cent soixante-dix) parts sociales (collectivement et sans tenir compte de leur classe les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale) ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, divisées en (i) 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) 1 (une) part sociale de classe A «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) 1.173 (mille cent soixante-treize) parts sociales de classe B «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iv) 30.851 (trente mille huit cent cinquante et une) parts sociales de classe C «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C) (v) 5.157 (cinq mille cent cinquante-sept) parts sociales de classe D «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D) (vi) 21.686 (vingt et un mille six cent quatre-vingt-six) parts sociales de Classe E «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E) (vii) 1 (une) part sociale de classe G «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G) et (viii) 1 (une) part sociale de Classe H «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H).

La Société pourra également créer et émettre (i) des Parts Sociales de Classe A, (ii) des Parts Sociales de Classe B, (iii) des Parts Sociales de Classe C, (iv) des Parts Sociales de Classe D, (v) des parts sociales de Classe E, (vi) des parts sociales de Classe G et (viii) des parts sociales de Classe H ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, (collectivement, les Parts Sociales Tracker et, individuellement, une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suivra.

Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social d'OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A.

Les Parts Sociales de Classe C traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social d'OCM LUXEMBOURG EPOF MEATS HOLDINGS S.à r.l.

Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social d'OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l.

Les Parts Sociales de Classe E traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social d'OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décida de modifier l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«17.3 Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe, moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) étant déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance;

(b) pour éviter le moindre doute, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A.. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe B»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(c) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF MEATS HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe C»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société; et

(d) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe D»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société; et

(e) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe E au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe E»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(f) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Loyens Winandy, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, Relation: LAC/2008/3965. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008027787/242/309.

(080027820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

LDVF1 FIP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.646.

—
EXTRAIT

Monsieur Riccardo Rosati a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008028038/8531/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05984. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Movi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.365.

—
Le bilan au 31 décembre 2007, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MOVI FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008028020/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05718. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Société en nom collectif RINCOURT-DESBOUIT.

Enseigne commerciale: Slimcenter senc.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.936.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028016/784/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09269. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Keyness Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 66.633.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028017/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05033. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Arts.Flex-Business-Confort, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 78.801.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008028018/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05796. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

B 69 Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 18, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 122.413.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale, tenue à Luxembourg en date du 29 octobre 2007 de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Ronan Basnier, 45, rue des petits prés F-77410 Villevaude et de nommer en remplacement Monsieur Nicolas Le Glas demeurant à 108, avenue du Maréchal Foch F-77500 Chelles.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2008028050/1268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Aircraft Lux S.A., Société Anonyme,

(anc. Hydra S.A.).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.962.

L'an deux mille huit, le quatorze janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HYDRA S.A., avec siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 14 août 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1549 du 28 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de nom de la société en AIRCRAFT LUX S.A.

2. Changement subséquent de l'article 1^{er} des statuts suite au changement du nom de la société.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en AIRCRAFT LUX S.A.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (alinéa 1^{er}).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de AIRCRAFT LUX S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente assemblée est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, LAC/2008/2255. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008027746/220/52.

(080028239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Oxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 872.664,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.023.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants que le siège social de la Société a été transféré du 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg avec effet au 4 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027895/1092/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.
